



# EXPOSITION DES ARTISTES

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

### COORDONNEES DE L'ARTISTE

Nom .....	Prénom .....
Nom d'artiste .....	
Adresse.....	N°..... CP.....
Ville.....	Téléphone.....
Adresse mail.....	Site web.....
Exposition collective <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui nom du collective.....	
Discipline artistique.....	
Nombre d'œuvres à exposer.....	

### Présentation

(Merci de nous indiquer votre parcours d'artiste / projet)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

(Merci de joindre un aperçu de vos œuvres à exposer (photographies, book, ...))

### Dates proposés

.../.../.... - .../.../... - .../.../...

### Réalisation de Cartons d'invitation par le Service Culture

Oui  Non

### A adresser à

Philippe van Cranem  
Administration communale de Woluwe St-Pierre  
Avenue Charles Thielemans 93  
1050 Bruxelles  
pvancranem@woluwe1150.be

### Signature

(En signant le document, vous confirmez avoir pris connaissance des dispositions dans le cadre d'une exposition individuelle au recto de ce formulaire.)

### Service Culture

Av. Charles Thielemans 93  
1150 Bruxelles  
www.woluwe1150.be

### Contact

Iga Jozefek-Cheuge T. 02/435 59 92 - ijozefek@woluwe1150.be



## DISPOSITIONS DANS LE CADRE D'UNE EXPOSITION INDIVIDUELLE

La commune met à disposition des artistes ou des collectifs d'artistes domiciliés à Woluwe-Saint-Pierre la salle FORUM<sup>1</sup> pour une période **de 3 jours (du vendredi au dimanche)**.

La demande d'exposition doit être introduite auprès de :

Philippe van Cranem  
Echevin de la Culture  
Administration communale de Woluwe-Saint-Pierre  
Avenue Charles Thielemans, 93  
1150 Bruxelles  
pvancranem@woluwe1150.be

Celle-ci doit comprendre :

- Le présent formulaire,
- Un document reprenant le parcours artistique de l'artiste,
- Un aperçu d'œuvres à exposer (min. 2 œuvres sous forme de photographies, book, ...).

Il est conseillé que cette demande soit introduite 6 mois avant la date d'exposition souhaitée. Une lettre de confirmation précisant les dates de l'exposition<sup>2</sup> et les informations supplémentaires vous sera envoyée après examen de votre dossier.

### Conditions générales

Dans ce cadre, la commune prend en charge :

- Sur demande, la réalisation des cartons d'invitation.

L'artiste souhaitant réaliser ses cartons d'invitations ou affiches, doit soumettre son projet **au service de la Culture au plus tard 6 semaines avant l'exposition** afin que celui-ci soit validé par l'Administration communale. L'impression définitive est alors à la charge de l'artiste.

<sup>1</sup> Salle d'exposition du WHall – Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre.  
Adresse : 93, Avenue Charles Thielemans, 1150 Bruxelles.

<sup>2</sup> Dates définies en fonction des disponibilités de la salle d'exposition.



L'artiste ou le collectif d'artistes s'engage à prendre en charge :

L'accrochage de ses œuvres aux heures d'ouverture de la salle

- Le dépôt (le vendredi à partir de 8h30) et la reprise (le dimanche de 18h00 à 19h00) des œuvres ;
- Le vernissage (prévu le jeudi de 18h30 à 21h30) avec le drink<sup>3</sup> ;
- Le gardiennage de ses œuvres durant les heures d'ouverture de l'exposition (prévu du vendredi au dimanche de 14h à 18h)<sup>4</sup> <sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Le drink est à la charge de l'exposant

<sup>4</sup> Les horaires proposés peuvent être modifié sur demande et dans la limite du raisonnable.

<sup>5</sup> Le W:Hall décline toute responsabilité quant aux œuvres qui lui sont confiées, les exposants feront assurer celles-ci s'ils le jugent nécessaire.

#### Service Culture

Av. Charles Thielemans 93  
1150 Bruxelles  
[www.woluwe1150.be](http://www.woluwe1150.be)

#### Contact

Iga Jozefek-Cheuge T. 02/435 59 92 - [ijozefek@woluwe1150.be](mailto:ijozefek@woluwe1150.be)